

## Présentation des Politiques

La présente annexe propose les inscriptions budgétaires par programme pour les politiques à la Santé et l'accompagnement des Personnes Agées et des Personnes Handicapées pour un montant total de 361 131 811,80 € en dépenses et 148 679 856 € en recettes.

### **1. POLITIQUE ACTION SOCIALE DE PROXIMITE**

#### Vision globale du budget de la politique

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026/BP 2025 en €	BP 2026/ BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de Fonctionnement	18 305 531,21	19 108 300,00	19 573 551,00	465 251,00	2,43%	0,00
Dépenses d'Investissement	2 448,00	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00%	0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>18 307 979,21</b>	<b>19 110 800,00</b>	<b>19 576 051,00</b>	<b>465 251,00</b>	<b>2,43%</b>	<b>0,00</b>
Recettes de Fonctionnement	835 042,25	350 000,00	237 600,00	-112 400,00	-32,11%	0,00
<b>Total Recettes</b>	<b>835 042,25</b>	<b>350 000,00</b>	<b>237 600,00</b>	<b>-112 400,00</b>	<b>-32,11%</b>	<b>0,00</b>

#### **1.1 DEPENSES FONCTIONNEMENT**

##### **Programme P010 – Protection des majeurs vulnérables**

**702 851 € CP**

Ce programme recouvre les actions portées en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et plus globalement de protection des majeurs vulnérables. Ce programme intègre également la dotation obligatoire aux mandataires judiciaires, prévue par arrêté préfectoral chaque année.

Dans le cadre du marché à bons de commande pour les mesures d'accompagnement social personnalisé, la prévision budgétaire en autorisation d'engagement pour 2026 s'élève à 493 251€. Un renouvellement du marché est prévu au 1er mai 2026 pour une durée de 2 ans renouvelable une fois.

Il est donc proposé **d'inscrire 702 851 € de crédits de paiement**.

##### **Programme P139 – Délégation sociale**

**16 098 000 € CP**

La Collectivité européenne d'Alsace délègue à la Ville de Strasbourg l'exercice de certaines de ses compétences en matière d'action sociale et médico-sociale ; en matière d'action sociale de proximité, de protection maternelle et infantile, d'insertion des allocataires du RSA et pour la mise en œuvre des mesures d'aide éducative à domicile (AED) et d'aide éducative en milieu ouvert (AEMO). Le montant de la délégation sociale à la Ville de STRASBOURG est déterminé par un avenant à la convention daté de 2023 et tient également compte, pour 2026, des mesures nationales imposées par l'Etat : avec une hausse des cotisations patronales (URSSAF et CNRACL) en 2025, la dotation pour 2026 est marquée par une hausse de plus de 3% par rapport au budget primitif de 2025, soit +500k€.

Il est donc proposé **d'inscrire 16 098 000 € de crédits de paiement** conformément à l'estimation du coût annuel impacté par les mesures nationales.

**Programme P140 – Actions spécifiques AST****604 700 € CP**

Ce programme retrace les actions spécifiques de l'action sociale territoriale et regroupe les actions collectives des territoires, le Secours financier alsacien, les frais d'interprétariat, les vacations de psychologues, les frais généraux, ainsi que le Labo de lutte contre la précarité. Au regard des projets prévus à ce jour et du contexte budgétaire, le budget a été diminué de plus de 40k€ sur ce programme.

Il est donc proposé **d'inscrire 604 700 € de crédits de paiement.**

**Programme P141 – Prévention****1 330 000 € CP**

Ce programme recouvre désormais le dispositif financier convergé d'aide à l'enfance à l'échelle alsacienne (AFASE). La convergence votée en 2025 assure aux alsaciens un périmètre harmonisé des besoins éligibles à l'aide, à l'échelle alsacienne, y compris sur le volet budgétaire : ainsi, il en résulte un transfert de budget de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance vers celui de l'Action Sociale de Proximité à hauteur de 50k€ (au titre de l'alternative au placement qui relevait d'un budget spécifique dans le Haut-Rhin) et un transfert progressif de crédits de la Direction de la Prévention/Santé et Protection Maternelle et Infantile à hauteur de 50k€ pour 2026 (au titre du dispositif spécifique de Contrats d'Accompagnement Parents-Enfant déployés dans le Haut-Rhin).

Il est donc proposé **d'inscrire 1 330 000 € de crédits de paiement.**

**Programme P142 – Subventions action sociale de proximité****823 000 € CP**

Ce programme recouvre les subventions de fonctionnement allouées aux associations dans les domaines de la lutte contre la précarité alimentaire, la prévention enfance/ le soutien à la parentalité, de manière globale la lutte contre les exclusions et le financement des épiceries sociales. (*Les subventions au titre de la thématique des violences intrafamiliales, font partie du programme protection des majeurs vulnérables*).

Il est donc proposé **d'inscrire 823 000 € de crédits de paiement.**

**Programme P148 – Contractualisation Etat pauvreté****15 000 € CP**

Depuis 2024, la Collectivité a fait le choix de s'inscrire dans la démarche de l'Etat qui s'est matérialisée sous la forme d'un Pacte des solidarités. Les dépenses relatives aux actions référencées dans le Pacte sont inscrites à la fois dans des programmes spécifiques (ex. Programme P142 au titre des subventions aux associations œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire) ou dans le présent programme pour des projets particuliers (ex. déploiement de mallettes pédagogiques au sein des ESA), intitulé « Contractualisation Etat pauvreté » jusqu'en 2025.

Dans l'attente des évolutions et prochains échanges pour 2026 avec l'Etat, ce programme a vocation à couvrir de manière plus large des projets spécifiques qui relèvent de la politique d'action sociale de proximité pour renforcer la lisibilité du budget dès 2026.

Ainsi, ont été inscrits à ce stade des crédits pour un projet dédié, marqué par un contexte budgétaire restreint et un effort consenti, affichant une baisse de 60k€ par rapport au budget de 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 15 000 € de crédits de paiement.**

**1.2DEPENSES D'INVESTISSEMENT****Programme P140 – Actions spécifiques AST****2 500 € CP**

Le programme recouvre des besoins spécifiques relatifs aux modalités d'accueil et d'accompagnement du public, dont la nature relève de l'investissement.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 500 € de crédits de paiement.**

### 1.3 RECETTES FONCTIONNEMENT

#### Programme P148 – Contractualisation Etat Pauvreté

**237 600 € CP**

Les montages budgétaires constituent à ce stade des propositions estimatives, sur la base des actions prévues en 2026 en continuité au regard de celles entreprises en 2025 dans le cadre du Pacte des Solidarités pour 2025 et dans l'attente des échanges avec l'Etat.

Il est donc proposé **d'inscrire 237 600 € de crédits de paiement.**

## 2. POLITIQUE INSERTION ET LOGEMENT

### Vision globale du budget de la politique

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026/BP 2025 en €	BP 2026/BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de Fonctionnement	298 789 776,40	303 594 019,80	313 084 506,80	9 490 487,00	3,13%	2 562 862,00
Dépenses d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>298 789 776,40</b>	<b>303 594 019,80</b>	<b>313 084 506,80</b>	<b>9 490 487,00</b>	<b>3,13%</b>	<b>2 562 862,00</b>
Recettes de Fonctionnement	126 733 253,68	133 279 823,51	129 599 312,00	-3 680 511,51	-2,76%	0,00
<b>Total Recettes</b>	<b>126 733 253,68</b>	<b>133 279 823,51</b>	<b>129 599 312,00</b>	<b>-3 680 511,51</b>	<b>-2,76%</b>	<b>0,00</b>

### 2.1 DEPENSES FONCTIONNEMENT

#### Programme P149 – Revenu de solidarité active

**276 020 000 € CP**

Le compte financier unique 2025 est estimé à 271 M€. Ainsi, il est proposé d'inscrire une allocation RSA 2026 à hauteur de 276 M€ (montant tenant compte d'un effet prix de + 2% au titre de la revalorisation annuelle et nationale du montant du rSa).

A cela s'ajoute la convention de gestion avec les CAF du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour la rétribution forfaitaire pour l'exercice des délégations et contrôles sur place effectués

Il est donc proposé **d'inscrire 276 020 000 € de crédits de paiement.**

#### Programme P150 – FSE

**6 077 441 € CP**

L'année 2023 a lancé la nouvelle programmation FSE+ 2021/2027. Le FSE+ porte sur un périmètre comprenant notamment les actions d'insertion socio-professionnelles et professionnelles des publics éloignés de l'emploi dont les bénéficiaires du RSA ainsi que le subventionnement des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sur tout le territoire de la CeA. L'Etat a attribué à la Collectivité européenne d'Alsace une enveloppe de 37,7 M€ sur 7 ans en tant qu'Organisme Intermédiaire, gestionnaire du FSE.

Les fonds européens sont une opportunité de renforcer les actions en générant des recettes pour la Collectivité.

Le budget proposé pour 2026 tient ainsi compte de divers versements dans le cadre de la programmation du FSE+. Il s'agit :

- Du versement d'avances 2026 des subventions aux opérateurs déjà conventionnés ;
- Du versement de soldes des subventions après Contrôles sur Services Faits des opérateurs ;
- De l'attribution de subventions à des nouveaux opérateurs.

Il est donc proposé **d'inscrire 6 077 441 € de crédits de paiement.**

#### **Programme P151 – Insertion sociale**

**3 542 929 € CP**

Les actions participant à l'accompagnement social et à l'inclusion sociale permettent aux bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi, rencontrant des problèmes majeurs d'ordre social, médical, de logement, etc... de lever leurs freins. L'accompagnement social est la porte d'entrée du parcours d'insertion qui va du social au professionnel. Dans une approche individuelle et/ou collective, ces actions visent à la mobilisation de ces publics autour des questions de savoir être, de développement du lien social, d'utilité sociale jusqu'au retour à une activité et une autonomie sociale (accompagnement global, médiation, culture, image de soi...), nécessaires à l'insertion professionnelle.

Le budget proposé pour 2026 pour soutenir l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA permet de financer les actions existantes en 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 3 542 929 € de crédits de paiement.**

#### **Programme P152 – Insertion socio-professionnelle**

**8 948 975 € CP**

Ce programme se décline en deux volets :

- Les subventions dédiées aux structures qui réalisent l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la politique d'insertion via l'appel à projets : 3,5 M ;
- Ce type d'accompagnement intermédiaire et indispensable entre l'accompagnement social et professionnel pour les bénéficiaires du RSA en cours de résolution de leurs problèmes sociaux et de consolidation d'un projet professionnel est mené par un référent unique qui suit les bénéficiaires du RSA, prenant en compte les dimensions sociales pour amener les personnes au retour à l'emploi ;
- Le budget proposé pour 2026 pour soutenir l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA permet de financer les actions existantes en 2025 ;
- Le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : 5,4 M€. Ces structures salariant les publics en insertion, dont les bénéficiaires du RSA, tout en assurant un accompagnement socio-professionnel et un encadrement technique. Elles constituent un levier très intéressant et adapté aux problématiques de ces personnes, tout particulièrement les ACI. Elles sont également des acteurs importants du tissu économique local.

La CeA finance ainsi au titre de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), les ACI, les Associations Intermédiaires (AI), les Entreprises d'Insertion (EI), les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) et les Entreprises d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI).

Le budget proposé pour 2026 pour soutenir les SIAE permet de financer les actions existantes en 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 8 948 975 € de crédits de paiement.**

#### **Programme P153 – Insertion professionnelle**

**11 854 317 € CP**

- **Actions d'insertions** : 6 K€

Il s'agit des indemnisations des bénéficiaires du RSA qui participent aux instances du RSA et dont le budget 2026 est reconduit à l'identique.

- **Aide au retour à l'emploi** : 200 K€

L'Aide Personnalisée à l'Insertion et à l'Emploi (APIE) vise à lever les freins périphériques à l'accès direct à un emploi ou une formation (frais de garde, de déplacement...).

Le budget proposé pour 2026 est en diminution de - 100 K€ afin de tenir compte des aides attribuées en 2025.

- **Contrats aidés et CDDI** : 6,4 M€

Parmi les leviers à mobiliser pour le retour à l'emploi, la politique des contrats aidés est une opportunité pour dynamiser le recrutement des allocataires du RSA et pour développer leurs compétences dans un cadre de travail tout en soutenant l'activité économique locale.

Les contrats aidés se décomposent en deux grandes « familles » favorisant l'embauche des bénéficiaires du RSA :

- **les Parcours Emploi Compétences - Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi** (PEC – CAE) dans le secteur non marchand ;
- **les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion** (CDDI) au sein des structures d'insertion par l'activité économique.

Le budget proposé pour 2026 est en diminution de - 300 K€ au titre des PEC – CAE.

- **Subventions insertion professionnelle** : 5,1 M€

L'objectif de l'accompagnement professionnel est clairement l'accès à la formation certifiante et qualifiante et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Il s'agit d'encourager ces derniers pour leur permettre de retrouver une activité professionnelle essentiellement avec un contrat de droit commun (CDI, CDD et intérim de plus de 6 mois), en mobilisant si besoin les PMSMP (Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel), les contrats aidés, de développer leur propre emploi pour les travailleurs indépendants, d'accroître leurs compétences professionnelles, etc.

Ces actions relèvent pour une part de l'accompagnement individuel et d'autre part d'opérations collectives et intensives de mobilisation, voire les deux approches combinées.

Elles peuvent par ailleurs viser le financement de professionnels tels que les Conseillers Relais Entreprises (CRE), la mission d'observatoire de l'URSIEA, le parrainage...

Le budget proposé pour 2026 pour soutenir l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA permet de financer les actions existantes en 2025.

- **Insertion par la mobilité** : 151 K€

La mobilité est un enjeu majeur de l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Elle constitue un frein, en particulier dans de nombreux territoires ruraux ou anciens territoires industriels en déclin, dans les zones blanches d'offre de mobilité.

Leur capacité à se déplacer est impactée, que ce soit pour participer à un atelier de mobilisation, un entretien d'embauche, suivre une formation ou occuper une activité. Une personne en insertion sur deux déclare avoir déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité.

Ces difficultés sont à la fois économiques, matérielles, cognitives et psychosociales.

Le budget proposé pour 2026 permet de financer les actions existantes en 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 11 854 317 € de crédits de paiement et 1 994 884 € d'autorisations d'engagement.**

**Programme P154 – FSL****3 728 403 € CP**

Le budget proposé pour 2026 pour l'Eurométropole de STRASBOURG (EMS) au titre du transfert du FSL s'élèvent à 2 M€, en reconduction.

Un nouveau règlement intérieur du FSL à l'échelle de la CeA sera mis en œuvre à compter de 2026 afin de tenir compte des situations de trésorerie déficitaires des fonds dont la gestion est confiée aux CAF. Il est donc proposé pour 2026 une augmentation de 250 K€ des contributions de la CeA aux deux dispositifs : 1,53 M€ (904 K€ pour le FSL bas-rhinois et 632 K€ pour le FSL haut-rhinois). Cette augmentation permet de revenir au niveau des contributions versées jusqu'en 2024 (qui avaient fait l'objet d'une diminution au budget 2025 en raison du contexte budgétaire contraint de la Collectivité).

Le budget proposé pour les marchés de gestion comptable et financier du FSL 68 et 67 est en reconduction pour 164 K€.

Il est donc proposé **d'inscrire 3 728 403 € de crédits de paiement.**

**Programme P155 – FAJ****742 860 € CP**

Le FAJ constitue l'outil traditionnel de la Collectivité dans le cadre du soutien aux jeunes en précarité et/ou rencontrant des difficultés d'insertion.

Le budget proposé pour 2026 pour l'EMS au titre du transfert du FAJ s'élèvent à 345 K€, en reconduction.

Le budget proposé pour 2026 concernant le fonds FAJ pour le territoire haut-rhinois ainsi que les aides du FAJ sur le territoire bas-rhinois est en diminution de - 20 K€ portant le budget à 325 K€.

Par ailleurs, le marché public de gestion du FAJ dans le Haut-Rhin est renouvelé pour 2026 avec une enveloppe financière équivalente au marché précédente soit 73 K€.

Il est donc proposé **d'inscrire 742 860 € de crédits de paiement.**

**Programme P156 – Actions spécifiques insertion****635 393 € CP**

Les actions spécifiques d'insertion concernent des actions complémentaires à l'accompagnement pour favoriser le retour à l'activité et à l'emploi. Il s'agit d'actions-outils (exemples : actions santé ou de mobilité, diagnostics pour les futurs créateurs d'entreprise), du soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique (URSIAE) pour ses missions d'animation du réseau des SIAE, actions expérimentales, ...), d'actions dans le cadre du projet « Emploi Pour Tous » en Centre Alsace.

Le budget proposé pour 2026 permet de financer :

- Les actions existantes en 2025 : 630 K€ ;
- Les frais divers tels que les locations de salles : 5 K€.

Il est donc proposé **d'inscrire 635 393 € de crédits de paiement.**

#### **Programme P157 – Contractualisation Etat insertion**

**942 110 € CP**

Le budget proposé pour 2026 doit permettre le financement de la plateforme d'accueil et d'orientation portée par le GCSMS – Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (Plateforme 1) ainsi que le financement des opérateurs pour effectuer les BSP dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat pour France Travail.

Il est donc proposé **d'inscrire 942 110 € de crédits de paiement.**

#### **Programme P248 – Insertion jeunes**

**592 079 € CP**

Le budget proposé pour 2026 permet de financer des aides individuelles destinées à faciliter l'entrée en logement des jeunes (achat de meubles, etc), en diminution de - 3 K€ portant le budget à 15 K€.

Par ailleurs, la CeA soutient l'insertion socio-professionnelle et l'accès au logement des jeunes, les plus fragiles, et participe au financement de trois dispositifs volontaristes sur le territoire bas rhinois : la Plateforme Jeunes, la Colocation Coachée, le Pass'Accompagnement.

Le budget proposé pour 2026 permet de financer les actions existantes en 2025 avec une diminution de - 46 K€ sur le dispositif du pass accompagnement compte tenu de la sous-activité des structures financées portant ainsi le budget 2026 à 577 K€.

Il est donc proposé **d'inscrire 592 079 € de crédits de paiement et 567 978 € d'autorisations d'engagement.**

## **2.2 RECETTES FONCTIONNEMENT**

#### **Programme P149 – Revenu de solidarité active**

**122 731 181 € CP**

Ce programme intègre :

- Les recettes de l'Etat issues de la TICPE : 106 M€ ;
- Les recettes de l'Etat issues du FMDI : 13,5 M€ ;
- Les recouvrements des indus rSa : 3,2 M€ ;
- Le recouvrement des pénalités sur indus rSa : 50 K€.

Il est donc proposé **d'inscrire 122 731 181 € de crédits de paiement.**

#### **Programme P150 –FSE**

**4 800 000 € CP**

Il est projeté pour 2026 des recettes au titre de la nouvelle programmation FSE+ 2021-2027, à hauteur de 4,8 M€.

Il est donc proposé **d'inscrire 4 800 000 € de crédits de paiement.**

#### Programme P155 – FAJ

**68 131 € CP**

Ce programme intègre la participation de la CAF 67 (16 K€) ainsi que la restitution du trop-perçu de Sémaphore pour le 68 (52 K€).

Il est donc proposé **d'inscrire 68 131 € de crédits de paiement.**

#### Programme P157 – Contractualisation Etat insertion

**2 000 000 € CP**

En 2026, les recettes inscrites initialement permettent de compenser une partie des dépenses relatives à la contractualisation avec l'Etat pour France Travail. Cela représente :

- 1,7 M€ au titre du volet 2 visant à étoffer l'offre de solutions d'insertion locales ;
- 488 K€ au titre du volet 3 relatif aux nouveaux déploiements territorialisés pour un accompagnement rénové des allocataires du RSA.

Par mesure de sécurité, il est proposé à ce stade pour 2026 une inscription au budget de 2 M€.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 000 000 € de crédits de paiement.**

### 3. POLITIQUE DE L'HABITAT

#### Vision globale du budget de la politique

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026/ BP 2025 en €	BP 2026/ BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de Fonctionnement	5 888 380,51	6 728 430,00	6 231 254,00	-497 176,00	-7,39%	2 566 675,00
Dépenses d'Investissement	17 534 340,22	20 000 000,00	22 240 000,00	2 240 000,00	11,20%	392 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>23 422 720,73</b>	<b>26 728 430,00</b>	<b>28 471 254,00</b>	<b>1 742 824,00</b>	<b>6,52%</b>	<b>2 958 675,00</b>
Recettes de Fonctionnement	917 462,73	2 440 500,00	1 607 944,00	-832 556,00	-34,11%	0,00
Recettes d'Investissement	16 091 789,00	15 035 000,00	17 235 000,00	2 200 000,00	14,63%	0,00
<b>Total Recettes</b>	<b>17 009 251,73</b>	<b>17 475 500,00</b>	<b>18 842 944,00</b>	<b>1 367 444,00</b>	<b>7,82%</b>	<b>0,00</b>

#### 3.1.DEPENSES FONCTIONNEMENT

#### Programme P037 – Actions volontaristes habitat

**2 556 000 € CP**

#### P0370005 – Alsace Dévelop - Marché gestion préfinancement

Ce programme concerne le financement de la gestion comptable et budgétaire du fonds de préfinancement « handicap et Age ».

Il est donc proposé **d'inscrire 96 000 € de crédits de paiement.**

#### P0370008 – Alsace Rénov - Réhabilitation Parc Privé PIG

Ce programme concerne le financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement des ménages modestes et très modestes dans le montage des dossiers d'aides Anah (rénovation énergétique et adaptation des logements à la perte d'autonomie), dans le cadre de la mise en œuvre des Pactes Territoriaux France Rénov'. La mission est confiée à des opérateurs agréés et habilités.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 400 000 € de crédits de paiement**.

#### **P0370011 – Maison alsacienne - Partenariat Ecoles d'Architecture**

Dans le cadre de la stratégie habitat 2024-2029, la CeA travaille aux codes de la maison alsacienne de demain pour accompagner la construction et le changement d'usage dans le respect patrimonial, et rendre plus efficient les outils opérationnels. Pour cela, la CeA a signé une convention de partenariat avec les écoles d'architectures alsaciennes, et s'est engagée à verser une participation de 10 000 € aux deux écoles signataires pour la mise en œuvre des actions.

Il est donc proposé **d'inscrire 10 000 € de crédits de paiement**.

#### **P0370014 – Alsace Rénov - AMO auto-réhabilitation accompagnée**

Dans le cadre des expérimentations pour accélérer la transition énergétique du parc privé, la CeA souhaite développer l'auto-réhabilitation accompagnée sur son territoire. A ce titre, la DHIU porte un marché de sensibilisation, de communication et d'information attribué à l'association Alter Alsace Energies en juin 2024. Le marché, d'une durée de 18 mois, porte sur des actions de sensibilisation, d'animation auprès des collectivités et des réseaux professionnels et d'accompagnement pour permettre le déploiement de ces pratiques.

Il est donc proposé **d'inscrire 50 000 € de crédits de paiement**.

### **Programme P038 – Délégation des aides à la pierre**

**1 325 000 € CP**

#### **P0380001 – Suivi et animation des OPAH**

Ce programme concerne les subventions versées par la CeA aux collectivités pour le financement des missions de suivi-animation confiées aux opérateurs des OPAH-RU. Ces financements s'inscrivent dans la délégation de l'ANAH et sont entièrement couverts par les crédits de paiement de l'ANAH. 7 OPAH-RU sont actuellement en cours sur le territoire de délégation, et 2 en cours de montage. Suite aux changements de règlementation opérés par l'Anah en 2024, il est prévu une augmentation progressive des crédits de paiements liés aux OPAH-RU.

Il est donc proposé **d'inscrire 350 000 € de crédits de paiement et 2 566 675 € d'autorisations d'engagement**.

#### **P0380002 – Parc Privé pactes territoriaux**

Ce programme concerne les subventions versées aux EPCI et PETR co-signataires des Pactes Territoriaux au titre des aides de l'ANAH, pour les actions de dynamique territoriale et d'information-conseil qu'ils déplient. Ces financements s'inscrivent dans la délégation de l'ANAH et sont entièrement couverts par les crédits de paiement de l'ANAH. Les montants annuels des enveloppes financières sont contractualisés dans les conventions de Pacte Territorial.

Il est donc proposé **d'inscrire 975 000 € de crédits de paiement**.

### **Programme P040 – Actions d'accompagnement**

**253 674 € CP**

#### **P0400001 – Alsace Dévelop – Ménages défavorisés**

Ce programme vise à soutenir les actions mises en œuvre au titre du PDALHPD par les associations et les structures telles que le pôle Habitat de l'association AVA Habitat et Nomadisme et Habitat et Humanisme pour l'exploitation de la plateforme FACIL dédiée à l'intermédiation locative.

Il est donc proposé **d'inscrire 102 556 € de crédits de paiement.**

#### **P0400002 – Alsace Dévelop - Médiation sociale**

Ce programme vise à poursuivre la médiation sociale confiée à l'ARSEA et APPONA 68 sur les sites d'habitat précaire. Cette médiation sociale s'inscrit notamment en lien avec des projets de travaux d'urgence, de relogements ou de création de logement adapté.

Il est donc proposé **d'inscrire 96 230 € de crédits de paiement.**

#### **P0400005 – Alsace Dévelop - MOUS**

Ce programme porte le financement de Maitrises d'Œuvre Urbaines et Sociales (MOUS), dont l'objet est de promouvoir l'accès au logement des personnes et familles les plus fragiles. Les MOUS constituent des prestations d'ingénierie qui s'inscrivent en lien avec les orientations du PDALHPD. A compter de l'année 2026, le financement de la plateforme FACIL dédiée à l'intermédiation locative et pilotée par Habitat et Humanisme sera porté en partie au travers d'une MOUS, cofinancée à 50% par l'Etat. A compter de 2027, le financement sera intégralement intégré dans une MOUS. La mise en place d'une MOUS sur un secteur de nomades sédentarisés à Mertzwiller est également à l'étude pour 2026.

Il est donc proposé **d'inscrire 54 888 € de crédits de paiement.**

#### **Programme P042 – Accueil des gens du voyage**

**145 200 € CP**

#### **P0420001 – Alsace Dévelop – Accueil des gens du voyage**

Ce programme concerne le versement des subventions pour le fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage. Suite à la convergence de la politique, les aides sont calculées sur la base d'un montant forfaitaire de 100€/place. 30 000 € sont également réservés à la mise en place de mesures d'accompagnement à la parentalité sur les aires d'accueil.

Il est donc proposé **d'inscrire 130 000 € de crédits de paiement.**

#### **P0420003 – Alsace Dévelop - Médiateur gens du voyage**

Ce programme concerne le versement de la subvention à AVA Habitat et Nomadisme pour l'intervention du médiateur assurant la gestion des grands passages de gens du voyage sur le Bas-Rhin. L'enveloppe est à même hauteur qu'en 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 15 200 € de crédits de paiement.**

#### **Programme P043 – Insertion gens du voyage**

**15 000 € CP**

### **P0430001 – Alsace Dévelop - Centre social gens du voyage**

Ce programme concerne le fonctionnement du centre social des gens du voyage (CEDRE GDV) mis en œuvre par la CeA sur le territoire bas-rhinois hors Eurométropole de Strasbourg. Le fonctionnement du CEDRE GDV est cofinancé à 75% par la CAF, y compris les dépenses liées aux ressources humaines.

Il est donc proposé **d'inscrire 15 000 € de crédits de paiement.**

### **Programme P044 – Conseil de l'habitat**

**605 430 € CP**

### **P0440001 – Alsace Dévelop - ADIL**

Ce programme concerne le versement des subventions de fonctionnement aux ADIL 67 et 68. Depuis 2025, les subventions comprennent, pour chaque ADIL, une subvention de 60 000 € dédiée au financement d'un ETP dans le cadre de la mise en œuvre du volet information-conseil des Pactes Territoriaux (cofinancé à 50% par l'ANAH).

Il est donc proposé **d'inscrire 432 930 € de crédits de paiement.**

### **P0440003 – Alsace Rénov - Copropriété**

Ce programme concerne la mise en œuvre du pôle copropriétés, prévu au titre de la stratégie habitat 2024-2029 et de la délégation des aides à la pierre, qui consiste à coordonner des actions pour l'accompagnement des copropriétés en difficulté au travers de différents programmes opérationnels : une veille et observatoire (VOC), un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC), une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété Dégradée (OPAH).

Il est donc proposé **d'inscrire 135 000 € de crédits de paiement.**

### **P0440006 – Alsace Dévelop - Salons et intervenants externes**

Ce programme concerne les crédits réservés pour les actions de communication sur les dispositifs habitat (présence salon, diffusion média, intervenants). L'enveloppe est maintenue par rapport à 2025. Ces actions entrent dans le cadre du volet « dynamique territoriale » des Pactes Territoriaux et bénéficient de recettes de l'ANAH à hauteur de 50%.

Il est donc proposé **d'inscrire 25 000 € de crédits de paiement.**

### **P0440008 – Cotisation adhésion habitat**

Ce programme concerne l'adhésion de la CeA à l'AAGEFIPADE (association de gestion du fichier partagé de la demande HLM) permettant à la CeA d'accéder aux données sur la demande de logements sociaux. L'enveloppe est identique à 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 12 500 € de crédits de paiement.**

### **P0440009 – Réhabilitation thermique - Parc public**

Ce programme, en lien avec le Service Local de Maitrise de l'Energie (SLIME), permettait de mettre en œuvre le Fonds de Maitrise de l'Energie destiné à réaliser des petits travaux dans les logements des ménages en situation de précarité énergétique. Le dispositif étant suspendu, le fonds n'est pas abondé en 2026.

### **Programme P060 – Ingénierie territoriale**

**1 330 950 € CP**

#### **P0600004 – Alsace Dévelop - CAUE**

Ce programme concerne le versement de la contribution au fonctionnement du CAUE, constituée d'un versement de la taxe d'aménagement et d'une participation volontariste de la CeA. Une baisse de 5% est appliquée par rapport à 2025. Le coût de gestion du fonds pour la préservation de la maison alsacienne est quant à lui transféré sur le budget de la Direction de la Culture et du Patrimoine.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 330 950 € de crédits de paiement.**

### **3.2.DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### **Programme P037 – Actions volontaristes habitat**

**2 596 400 € CP**

#### **P0370001 – Alsace Dévelop - NPNRU (EMS-M2A)**

Ce programme concerne la participation financière de la CeA pour les projets portés par les bailleurs sociaux dans le cadre des programmes de renouvellement urbain de l'Eurométropole de Strasbourg et de Mulhouse Alsace Agglomération. L'enveloppe est à la baisse de 9,6% € par rapport à 2025 en raison du rythme de paiement constaté.

Il est donc proposé **d'inscrire 75 000 € de crédits de paiement.**

#### **P0370002 – Alsace Dévelop - Adaptation parc public**

Ce programme concerne les engagements volontaristes de la CeA en faveur de l'adaptation des logements du parc social à la perte d'autonomie et au handicap (aides aux travaux). Les aides sont conditionnées à un engagement du bailleur d'aller au-delà de la réglementation en matière d'aménagements effectués dans le logement. Ces aides permettent d'augmenter le nombre de logements disponibles pour les relogements dans le cadre du dispositif Handilogis.

Il est donc proposé **d'inscrire 150 000 € de crédits de paiement.**

#### **P0370006 – Alsace Dévelop – Adaptation parc privé**

Ce programme concerne les engagements volontaristes de la CeA en faveur de l'adaptation des logements du parc privé à la perte d'autonomie et au handicap (aides aux travaux pour les propriétaires modestes et locataires). Ces engagements sont contractualisés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. En 2026, en raison d'un nombre de demandes en augmentation, la ligne budgétaire intègrera également 300 000 € d'abondement supplémentaire au fonds de préfinancement « Handicap et Age » géré par PROCIVIS Alsace.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 000 000 € de crédits de paiement.**

#### **P0370007 – Alsace Dévelop – Habitat précaire PDALHPD**

Ce programme concerne les engagements volontaristes de la CeA en faveur des travaux réalisés pour les publics du PDALHPD en situation d'habitat indigne. Les travaux sont le plus souvent portés par les associations oeuvrant auprès des gens du voyage : AVA Habitat et Nomadisme et APPONA 68. L'enveloppe est stable par rapport à 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 85 000 € de crédits de paiement.**

### **P0370008 – Alsace Rénov - Réhabilitation Parc Privé**

Ce programme concerne les engagements volontaristes de la CeA en faveur de la réhabilitation énergétique du parc privé et essentiellement la mise en œuvre du Fonds Alsace Rénov. Ces engagements sont contractualisés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. Les volumes d'aides versés sont relativement constants depuis 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 850 000 € de crédits de paiement.**

### **P0370009 – Maisons alsaciennes**

Ce programme est convergé à l'échelle alsacienne et est dorénavant porté par la Direction de la Culture et du Patrimoine. Les crédits de paiement inscrits pour 2026 couvrent des reliquats de subventions votées avant 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 50 000 € de crédits de paiement.**

### **P0370010 – Alsace Foncier - Soutien Acquisition Foncier**

Ce programme est lié à un dispositif de soutien foncier mis en œuvre au titre de la stratégie habitat 2024-2029. Le dispositif fonctionne sur un système de minoration foncière destiné à favoriser le développement de logements aidés. Les engagements pris sont antérieurs à la suspension du dispositif actée en 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 25 000 € de crédits de paiement.**

### **P0370012 – Alsace Dévelop - Soutien opération milieu détendu - parc public**

Ce programme concerne le financement de petites opérations de logements aidés situées dans des secteurs détendus. Par l'amélioration du bilan financier, le dispositif vise le développement d'opérations de logements locatifs sociaux et le renforcement des petites centralités grâce à la production d'une offre répondant à un besoin identifié. Les premières opérations ont été engagées en 2024 et 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 25 000 € de crédits de paiement.**

### **P0370013 – Alsace Dévelop - Soutien création logements PLAI**

Ce programme concerne les engagements volontaristes de la CeA pour le soutien à la création de logements PLAI pour les publics vulnérables, en réponse aux fortes tensions sur le logement abordable. Ces engagements sont contractualisés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. Le mandatement des subventions étant décalé de plusieurs années par rapport à l'engagement, les crédits de paiement sont revus à la baisse en 2026. Une montée en puissance progressive sera néanmoins à prévoir au fur et à mesure.

Il est donc proposé **d'inscrire 186 400 € de crédits de paiement.**

### **P0370015 – Alsace Rénov - Réhabilitation Energétique parc public**

Ce programme concerne les engagements volontaristes de la CeA en faveur de la réhabilitation énergétique du parc public en application de la convention conclue avec l'AREAL et la Banque des Territoires, pour les opérations agréées après 2024. L'objectif est d'accompagner 3 900 logements sur 6 ans. Ces engagements sont contractualisés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. En 2025, de nombreux projets identifiés n'ont finalement pas abouti, induisant une baisse des crédits de paiement prévisionnels pour 2026.

Il est donc proposé **d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement**.

#### **P0370020 – Alsace Rénov - NPNRU (EMS-M2A)**

Ce programme concerne les engagements de la CeA pour la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux sur le périmètre de M2A, au titre de la convention NPNRU signée avec M2A.

Il est donc proposé **d'inscrire 50 000 € de crédits de paiement**.

#### **Programme P038 – Délégation des aides à la pierre**

**18 900 000 CP**

#### **P0380002 – Parc privé**

Ce programme concerne les crédits délégués par l'ANAH pour l'amélioration du parc privé. Les subventions sont versées aux propriétaires modestes et très modestes du parc privé et couvertes à 100% par des recettes de l'ANAH l'année N et N+1. En raison de niveaux d'engagements élevés en 2024 et 2025 (72 M€ au cumul des deux années), il est proposé d'augmenter les crédits de paiement par rapport à 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 17 700 000 € de crédits de paiement**.

#### **P0380003 – Parc public**

Ce programme concerne les crédits délégués par l'Etat pour la production et la réhabilitation des logements aidés développés par les bailleurs sociaux. Les subventions sont versées aux bailleurs sociaux et couvertes à 100% par des recettes de l'Etat.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 200 000 € de crédits de paiement**.

#### **Programme P042 – Accueil gens du voyage**

**5 000 € CP**

#### **P0420002 – Alsace Dévelop - Aides investissement aires accueil**

Ce programme concerne les aides volontaristes de la CeA en faveur de la création et la réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage. Pour 2025, seul le paiement des subventions déjà votées est prévu.

Il est donc proposé **d'inscrire 5 000 € de crédits de paiement**.

#### **Programme P044 – Conseil de l'habitat**

**738 600 € CP**

#### **P0440009 – Réhabilitation thermique - Parc public**

Ce programme concerne les engagements volontaristes de la CeA en faveur de la réhabilitation thermique du parc public, en application de la convention conclue avec l'AREAL et la Banque des Territoires, pour les opérations agréées avant 2024. A noter que les volumes de liquidation sont prévus en augmentation en 2026.

Il est donc proposé **d'inscrire 400 000 € de crédits de paiement**.

#### **P0440010 – Maison alsacienne - AMO/AMU Etudes de faisabilité**

Ce programme concerne la mise en place d'un accompagnement en ingénierie sur-mesure pour les communes, par le biais d'un AMO ou AMU en partenariat avec des bailleurs sociaux. L'objectif est d'accompagner les collectivités pour :

- leurs opérations de renouvellement urbain
- la transformation de bâtis patrimoniaux (corps de ferme, friches, etc), principalement dans les centres anciens.

Il est donc proposé **d'inscrire 25 000 € de crédits de paiement.**

#### **P0440011 – Alsace Dévelop - AMI Habitat inclusif**

Ce programme concerne le financement, pour le compte de la CNSA, de projets lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt publié chaque année par la CNSA. L'AMI concerne le financement de travaux d'investissement dans les habitats inclusifs pour personnes âgées et personnes handicapées. Les dépenses sont compensées à 100% par la CNSA.

Il est donc proposé **d'inscrire 313 600 € de crédits de paiement et 392 000 € d'autorisations de programme.**

### **3.3.RECETTES FONCTIONNEMENT**

#### **Programme P037 – Actions volontaristes habitat**

**170 000 € CP**

#### **P0370008 – Alsace Rénov - Réhabilitation Parc Privé**

Ce programme concerne la participation de l'ANAH au titre des Pactes Territoriaux contractualisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les recettes prévisionnelles correspondent aux dépenses engagées par la CeA sur ses propres fonds volontaristes (marché AMO, animation, partenariats...).

Il est donc proposé **d'inscrire 160 000 € de crédits de paiement.**

#### **P0370014 – Alsace Rénov - AMO auto-réhabilitation accompagnée**

Ce programme concerne la recette de l'ADEME dans le cadre de l'appel à expérimenter auquel la CeA a été lauréate avec le projet « l'ARA avec la CeA - Animation de l'expérimentation de l'Auto-Rénovation Accompagnée dans le Bas Rhin et le Haut Rhin ».

Il est donc proposé **d'inscrire 10 000 € de crédits de paiement.**

#### **Programme P038 – Délégation des aides à la pierre**

**1 325 000 € CP**

#### **P0380001 – Suivi et animation des OPAH**

Ce programme concerne la participation de l'ANAH au suivi-animation des OPAH-RU. Cette recette est à mettre en parallèle des dépenses engagées sur l'année N et N-1.

Il est donc proposé **d'inscrire 350 000 € de crédits de paiement.**

#### **P0380002 – Pactes territoriaux**

Ce programme concerne la participation de l'ANAH aux dépenses engagées par les PETR et EPCI co-signataires au titre des volets « dynamique territoriale » et « information-conseil » des Pactes Territoriaux contractualisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les dépenses engagées en fonctionnement sur le même programme sont compensées à 100% par les recettes.

Il est donc proposé **d'inscrire 975 000 € de crédits de paiement**.

**Programme P040 – Actions d'accompagnement**

**29 944 € CP**

**P0400001 – Alsace Dévelop - Ménages Défavorisés**

Ce programme concerne la participation des collectivités à l'Intermédiation locative.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 500 € de crédits de paiement**.

**P0400005 – Alsace Dévelop - MOUS**

Ce programme concerne la participation de l'Etat au financement des MOUS mises en œuvre sur le territoire (financement à 50%). Pour 2026, les recettes concernent plus spécifiquement le financement de la plateforme FACIL.

Il est donc proposé **d'inscrire 27 444 € de crédits de paiement**.

**Programme P043 – Insertion gens du voyage**

**68 000 € CP**

**P0430001 – Alsace Dévelop - Centre social gens du voyage**

Ce programme concerne la participation de la CAF à la mise en œuvre du CEDRE GVD (fonctionnement et cout du poste).

Il est donc proposé **d'inscrire 68 000 € de crédits de paiement**.

**Programme P044 – Conseil de l'Habitat**

**15 000 € CP**

**P0440003 – Alsace rénov - Copropriété**

Ce programme concerne la participation de l'ANAH à la mise en œuvre du pôle copropriétés de la CeA.

Il est donc proposé **d'inscrire 15 000 € de crédits de paiement**.

**3.4.RECETTES D'INVESTISSEMENT**

**Programme P037 – Actions volontaristes habitat**

**35 000 € CP**

**P0370008 – Alsace Rénov - Réhabilitation Parc Privé**

Ce programme concerne la participation des collectivités au Fonds Alsace Coup de Pouce, qui permet aux propriétaires d'engager des travaux de rénovation énergétique grâce à une contribution de la CeA au plan de financement qui intervient après sollicitation des aides de droit commun (Anah et aides volontaristes).

Il est donc proposé **d'inscrire 35 000 € de crédits de paiement**.

**P0380001 – Parc privé**

Ce programme concerne le remboursement par l'ANAH des crédits de paiements délégués mandatés par la CeA pour l'amélioration du parc privé.

Il est donc proposé **d'inscrire 16 000 000 € de crédits de paiement.**

**P0380002 – Parc public**

Ce programme concerne le remboursement par l'Etat des crédits de paiements délégués mandatés par la CeA pour la construction et la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 200 000 € de crédits de paiement.**

.../...